



AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DES MODIFICATIONS À

LA NORME CANADIENNE 13-101 SUR LE *SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES, D'ANALYSE ET DE RECHERCHE (SEDAR)*

ET

LA NORME MULTILATÉRALE 13-102 SUR LES *DROITS RELATIFS AUX SYSTÈMES DE SEDAR ET DE LA BDN*

Le 29 mars 2016, le ministre de la Justice a donné son consentement à l'établissement des modifications aux textes énoncés ci-dessus, lesquelles entrent en vigueur le 23 mai 2016.